

La première Journée de droit administratif, en 1999, évoquait l'hypothèse d'une privatisation de la fonction publique. De véritable privatisation, il n'est aujourd'hui plus vraiment question. Mais les réformes de la fonction publique se poursuivent, tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal et communal. Une révision d'ampleur de la loi sur le personnel de la Confédération est en préparation. Le personnel de la Ville de Genève, comme celui d'autres communes, a un statut tout neuf. Le mouvement d'externalisation de tâches de l'Etat, qui ne faiblit pas, a des conséquences évidentes sur le droit du personnel. Il est donc particulièrement opportun d'établir un nouvel état des lieux d'un domaine en constante transformation.

Cet ouvrage présente les grandes tendances des réformes de la fonction publique, la tension entre unité et diversité dans une réglementation oscillant entre droit public et droit privé, ainsi que l'effet exercé sur cette réglementation par la loi fédérale sur l'égalité. Sont ensuite abordés, dans une perspective actuelle et prospective, les sujets centraux du droit de la fonction publique, à savoir l'engagement et la gestion du personnel, la rémunération en fonction des prestations et enfin la question des sanctions et du licenciement, d'abord sous l'angle de sa réglementation matérielle et de la procédure applicable en première instance, puis sous l'angle du contentieux.